SÉANCE DU 5 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le **cinq juin**, le Conseil Municipal de la Commune d'**Albussac**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Sébastien MEILHAC**, Maire.
Nombre de conseillers en exercice : Quinze.
Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mai 2026.

PRÉSENTS : **Sébastien MEILHAC, Christian RIGAL, Francis CHAMMARD, Céline DESCARPENTRIES, Cyril COSTA, Mireille DUPUY, Damien LAURENSOU, Guillaume TRÉMOUILLE, Fabienne LABARRIÈRE.**

ABSENTS : Sabrina LACHAUD MAGNÉ (procuration à Sébastien Meilhac) Emmanuelle PEYROUX CAPITEN (procuration à Christian Rigal), Sophie MÉRIAU (procuration à Damien Laurensou), Nicolas EYROLLE (procuration à Guillaume Trémouille), Céline CLADIER (procuration à Fabienne Labarrière), Pierre RAOUL (procuration à Francis Chammard)**.**

Mme DESCARPENTRIES Céline a été élue secrétaire.

o-O-o

M. le Maire précise que le compte-rendu de la séance du 24 avril 2026 a été transmis. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 24 avril 2026.

Il indique que le compte-rendu de la séance du 28 mai n'est pas encore terminé. Ce dernier sera soumis à approbation lors de la prochaine séance du conseil municipal.

o-O-o

N° DE 2026 52

Objet : Sénatoriales – Election des délégués et suppléants.

Vu le décret no 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

MM. RIGAL Christian, CHAMMARD Francis, LAURENSOU Damien et COSTA Cyril
La présidence du bureau est assurée par le maire.

b) Les candidatures enregistrées :

Monsieur le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Il indique que doivent être élus 3 délégués et 3 suppléants.

Les candidatures sont les suivantes :
Délégués :
- RIGAL Christian
- CHAMMARD Francis
- PEYROUX CAPITEN Emmanuelle

Suppléants :
- TRÉMOUILLE Guillaume
- MÉRIAU Sophie
- LAURENSOU Damien

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- nombre de bulletins : 15
- suffrages exprimés : 15
- bulletins blancs ou nuls : zéro
- majorité absolue : 8

c) Élection des délégués

Ont obtenu :
- M. RIGAL Christian : 15 voix
- M. CHAMMARD Francis : 15 voix
- Mme PEYROUX CAPITEN Emmanuelle : 15 voix

MM. RIGAL Christian, M. CHAMMARD Francis et Mme PEYROUX CAPITEN Emmanuelle ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

d) Élection des suppléants

- nombre de bulletins : 15
- suffrages exprimés : 15
- bulletins blancs ou nuls : zéro
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :
- M. TRÉMOUILLE Guillaume : 15 voix
- Mme MÉRIAU Sophie : 15 voix
- M. LAURENSOU Damien : 15 voix

M. TRÉMOUILLE Guillaume, Mme MÉRIAU Sophie et M. LAURENSOU Damien ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

o-O-o

N° DE 2026 53

Objet : Convention pour l'épandage des boues de la station d'épuration du Bourg d'Albussac.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de travaux de réhabilitation des systèmes d'assainissement collectif du Bourg et des Quatre Routes. Au niveau des différentes procédures, l'établissement d'une convention pour l'épandage des boues de la station d'épuration est nécessaire .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte le projet de convention pour l'épandage des boues de la station d'épuration du Bourg d'Albussac, établie entre la Commune d'Albussac et Monsieur NONI Fabien, exploitant agricole à Albussac,
- accepte le montant total de ces travaux estimés à 31.870 € HT (soit 38.244 € TTC)
- charge le Maire de toutes les formalités administratives en la matière.

o-O-o

Objet : Questions diverses.

Le Conseil Municipal aborde les points suivants :

- Discussion sur les travaux d'entretien prévus sur la toiture du bâtiment mairie et ancienne école
- Information sur 4 interventions de Benjamin Potel (guide nature professionnel) sur le territoire de la commune d'Albussac (2 sur le site des cascades de Murel, 16 juillet et 13 août & 2 sur le site de Roche de Vic, 30 juillet et 27 août) : accord du conseil pour prendre en charge l'intervention du 16 juillet (soit 150 €).
- Concernant le site des cascades de Murel, les passerelles ont été remplacées & la table de pique-nique est installée.
- Discussion sur les travaux Voirie en prévision : route d'Aubiat, pont de la Maria, Chastrusse, descente de Roche de Vic… (priorité à mettre en place). Interventions des agents à prévoir pour combler les trous « dangereux » pour la circulation des véhicules dans l'immédiat.
- Pas d'inauguration de l'épicerie le 14 juin (invitations non envoyées) : nécessité de fixer une nouvelle date.
- Discussion sur les pistes utilisées par les forestiers.
- Signalement d'un fossé bouché au village du Mazernier.
- Discussion sur la plateforme Transbois : dossier d'itinéraire de transport de bois au niveau du Pilou ?
- Voirie qui dessert le Moulin de la Prade : trouver une solution pour faire comprendre aux véhicules que cet accès est réservé aux riverains (chaîne ou demi-barrière avec panneau « voie

sans issue » et/ou « demi-tour impossible » et/ou « interdit sauf riverains ») au niveau de l'accès Alaux-Rode.

- Installation d'un panneau « eau non potable » au niveau du robinet du cimetière (ce dernier fuit légèrement - robinet à changer).
- Concernant la récente fuite d'eau sur le réseau du Mazernier, le problème semble réglé.
- A priori, la pose du terrain multisports débutera fin de semaine n°24.

o-O-o

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h.35.

o-O-o

Le Maire : Le Secrétaire :

Les Conseillers :